

# 6.6

## Placements

---

---

## 6.6 PLACEMENTS

### 6.6.1 Visas de prospectus

#### 6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
BRP Inc.	25 septembre 2013	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> <li>- Territoires du Nord-Ouest</li> <li>- Yukon</li> <li>- Nunavut</li> </ul>
Corporation Or Sulliden Ltée	25 septembre 2013	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> </ul>
Banque Canadienne Impériale de Commerce	30 septembre 2013	Ontario
Dividend Growth Split Corp.	1 <sup>er</sup> octobre 2013	Ontario
Faircourt Gold Income Corp.	30 septembre 2013	Ontario
Fiducie de solutions de revenu DoubleLine	26 septembre 2013	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds de placement immobilier d'immeubles résidentiels canadiens	25 septembre 2013	Ontario
George Weston Limitée	26 septembre 2013	Ontario
Prime U.S. Banking Sector Split Corp.	30 septembre 2013	Ontario
Western Forest Products Inc.	25 septembre 2013	Colombie-Britannique

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds Desjardins Obligations mondiales tactique	27 septembre 2013	Québec
Fonds Desjardins Obligations mondiales de sociétés		- Colombie-Britannique
Fonds Desjardins Obligations des marchés émergents		- Alberta
Fonds Desjardins Actions canadiennes de revenu		- Saskatchewan
Fonds Desjardins Opportunités des marchés émergents		- Manitoba
Fonds Desjardins Infrastructures mondiales (parts de séries A et I)		- Ontario
		- Nouveau-Brunswick
		- Nouvelle-Écosse
		- Île-du-Prince-Édouard
		- Terre-Neuve et Labrador
		- Territoires du Nord-Ouest
		- Yukon
		- Nunavut
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect revenu	30 septembre 2013	Québec
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré		- Colombie-Britannique
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect actions		- Alberta
		- Saskatchewan
		- Manitoba

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
canadiennes (parts de séries Conseillers, E, F et O)		- Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Canso Select Opportunities Fund	26 septembre 2013	Ontario
Discovery 2013 Flow-Through Limited Partnership	27 septembre 2013	Alberta
FNB Horizons Actif actions privilégiées à taux variable	26 septembre 2013	Ontario
Fonds à revenu élevé à taux variable d'ING	27 septembre 2013	Ontario
Fonds avantage Portland Fonds équilibré canadien Portland Fonds ciblé canadien Portland Fonds de revenu mondial Portland	1 <sup>er</sup> octobre 2013	Ontario
Fonds de ressources de sociétés canadiennes à petite et moyenne capitalisation RBC	25 septembre 2013	Ontario
Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable	1 <sup>er</sup> octobre 2013	Ontario
Fonds G5 20 2038 T4 CI	27 septembre 2013	Ontario
Input Capital Corp.	27 septembre 2013	Saskatchewan
Inter Pipeline Ltd.	27 septembre 2013	Alberta
Macquarie Global Infrastructure Income Fund	30 septembre 2013	Ontario
Mandat privé Fidelity Actions canadiennes Mandat privé Fidelity Actions canadiennes – Concentré Mandat privé Fidelity Actions américaines Mandat privé Fidelity Actions américaines – Devises neutres Mandat privé Fidelity Actions	1 <sup>er</sup> octobre 2013	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
internationales		
Mandat privé Fidelity Actions internationales – Devises neutres		
Mandat privé Fidelity Actions mondiales		
Mandat privé Fidelity Actions mondiales – Devises neutres		
Mandat privé Fidelity Valeur concentrée		
Mandat privé Fidelity Dividendes américains		
Mandat privé Fidelity Équilibre – Revenu		
Mandat privé Fidelity Équilibre – Revenu – Devises neutres		
Mandat privé Fidelity Équilibre		
Mandat privé Fidelity Équilibre – Devises neutres		
Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif		
Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif – Devises neutres		
Mandat privé Fidelity Croissance et revenu américains		
Mandat privé Fidelity Titres à revenu fixe – Plus		
Mandat privé Fidelity Marché monétaire – Plus		
Mandat privé Fidelity Revenu fixe à rendement en capital – Plus		
Mandat privé Fidelity Revenu fixe tactique à rendement en capital – Plus Fiducie de placement Fidelity Actions canadiennes		
Fiducie de placement Fidelity Actions canadiennes – Concentré		
Fiducie de placement Fidelity Actions américaines		
Fiducie de placement Fidelity Actions internationales		
Fiducie de placement Fidelity Actions mondiales		
Fiducie de placement Fidelity Créances Marchés émergents		
Fiducie de placement Fidelity Actions		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Marchés émergents		
Fiducie de placement Fidelity Revenu élevé à taux variable		
Fiducie Fidelity Placement immobilier commercial à revenu élevé		
Fiducie de placement Fidelity Titres convertibles		
Fiducie de placement Fidelity Actions PME américaines		
Fiducie de placement Fidelity Valeur concentrée		
Fiducie de placement Fidelity Titres mondiaux à rendement élevé		
Fiducie de placement Fidelity Multiples Capitalisations Amérique		
Fiducie de placement Fidelity Croissance internationale		
Manitoba Telecom Services Inc.	30 septembre 2013	Manitoba
Pattern Energy Group Inc.	25 septembre 2013	Ontario
Portefeuille canadien de puissance du capital First Trust	27 septembre 2013	Ontario
Regal Lifestyle Communities Inc.	26 septembre 2013	Ontario
Tourmaline Oil Corp.	27 septembre 2013	Alberta

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Dividend 15 Split Corp.	25 septembre 2013	Ontario
FNB Horizons Actif dividendes canadiens	26 septembre 2013	Ontario
FNB Horizons Actif dividendes mondiaux		
FNB Horizons Actif revenu diversifié		
FNB Horizons Actif obligations de sociétés		
FNB Horizons Actif obligations américaines à taux variable (\$ US)		
FNB Horizons Actif actions privilégiées		
FNB Horizons Actif obligations à taux variable		
FNB Horizons Actif obligations à rendement élevé		
FNB Horizons Indice à pondération égale S&P/TSX 60		
FNB Horizons Actif obligations canadiennes		
FNB Horizons Actif dividendes marchés émergents		

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	26 septembre 2013	29 septembre 2011
Banque Canadienne Impériale de Commerce	26 septembre 2013	29 septembre 2011

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	26 septembre 2013	29 septembre 2011
Banque de Montréal	25 septembre 2013	5 avril 2013
Banque de Montréal	25 septembre 2013	5 avril 2013
Banque de Montréal	25 septembre 2013	5 avril 2013
Banque de Montréal	26 septembre 2013	5 avril 2013
Banque de Montréal	27 septembre 2013	5 avril 2013
Banque de Montréal	27 septembre 2013	5 avril 2013
Banque Nationale du Canada	25 septembre 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	25 septembre 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	26 septembre 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	27 septembre 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	27 septembre 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	1 <sup>er</sup> octobre 2013	8 juin 2012
Banque Royale du Canada	24 septembre 2013	21 octobre 2011
Banque Royale du Canada	24 septembre 2013	21 octobre 2011
Fiducie à terme de créances Hollis II <sup>MD</sup>	25 septembre 2013	29 mai 2013
Fiducie Cartes de Crédit Eagle	30 septembre 2013	17 mai 2013
Fiducie de titrisation automobile Ford	24 septembre 2013	8 mars 2013
Fortis Alberta Inc.	10 septembre 2013	16 août 2011
Genesis Trust <sup>MD</sup> II	27 septembre 2013	1 <sup>er</sup> décembre 2011
La Banque de Nouvelle-Écosse	24 septembre 2013	26 mars 2013
La Banque de Nouvelle-Écosse	30 septembre 2013	26 mars 2013
La Banque de Nouvelle-Écosse	30 septembre 2013	26 mars 2013
La Banque de Nouvelle-Écosse	1 <sup>er</sup> octobre 2013	26 mars 2013



Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
La Banque de Nouvelle-Écosse	1 <sup>er</sup> octobre 2013	26 mars 2013
La Banque Toronto-Dominion	20 septembre 2013	11 juin 2013
Pembina Pipeline Corporation	25 septembre 2013	22 février 2013
Société en commandite Holding FPI Granite	25 septembre 2013	12 septembre 2013

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### 6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

## SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
8396752 Canada Inc.	2013-08-14	872 388 actions privilégiées	3 135 470 \$	2	16	2.3
Anconia Resources Corp.	2013-08-27 et 2013-09-05	1 650 000 unités et 10 619 066 unités accréditatives	1 439 288 \$	1	10	2.3
Barclays Bank PLC	2013-08-28	Billets	1 550 000 \$	9	2	2.3
Bioniche Life Sciences Inc.	2013-07-05	3 000 000 de bons de souscription	N/A	1	0	2.3
Blackstone Real Estate Partners Asia L.P.	2013-08-28	Parts de société en commandite	209 800 000 \$	1	0	2.3
BMC Software Finance, Inc.	2013-08-21	Billets	9 360 000 \$	1	1	2.3
Boston Scientific Corporation	2013-08-13	Billets	10 340 241 \$	1	1	2.3
Britannica Resources Corp.	2013-09-04	1 510 000 unités	75 500 \$	1	3	2.3
Canada Strategic Metals Inc.	2013-09-04 et 2013-09-06	1 374 369 actions ordinaires	68 718 \$	2	0	2.13 / 2.14
Carlyle Strategic Partners III, L.P.	2012-03-30 et 2013-08-01	Intérêt de société en commandite	40 831 500 \$	2	2	2.3
Cornerstone Metals Inc.	2013-08-22	2 250 000 actions ordinaires	135 000 \$	1	0	2.13
Cvent, Inc.	2013-08-14	39 500 actions ordinaires	856 210 \$	3	6	2.3
DealNet Capital Corp.	2013-08-15 et 2013-08-21	61 débetures	61 000 \$	1	3	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
EIG Energy Fund XVI (Cayman), L.P.	2013-06-27	Intérêt de société en commandite	73 360 000 \$	1	1	2.3
EXO U Inc.	2013-08-14	1 229 276 actions ordinaires	1 227 676 \$	0	2	2.3
Fancamp Exploration Ltd	2013-08-14 et 2013-08-23	1 100 000 unités et 15 583 333 unités accréditatives	990 000 \$	8	4	2.3
GAM Diversity Inc.	2013-08-12	148 071,64 actions	112 408 041 \$	4	0	2.3
Gespeg Copper Resources Inc.	2013-08-21	6 050 000 unités	302 500 \$	6	6	2.3 / 2.5
Goldeye Explorations Limited	2013-08-14	5 750 000 unités et 3 200 000 unités accréditatives	447 500 \$	1	30	2.3
Harte Gold Corp.	2013-08-23	2 791 000 unités et 1 350 000 unités accréditatives	358 280 \$	1	13	2.3
Hoopla.com Entertainment Inc.	2013-07-29 et 2013-08-06	2 débentures	150 000 \$	1	1	2.3
Iron Mountain Canada Operations ULC	2013-08-13	Billets	200 000 000 \$	2	20	2.3 / 2.10
Las Vegas From Home.com Entertainment Inc.	2013-08-09	10 449 000 actions ordinaires et 10 449 000 bons de souscription d'actions	522 450 \$	1	44	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Living Well Fund II, Limited Partnership	2013-07-08	10 000 000 d'unités	10 576 000 \$	16	10	2.3 / 2.10
Mines Richmond Inc.	2013-08-23	1 250 000 bons de souscription d'actions ordinaires	n/d	0	1	2.3
Myca Health Inc.	2013-08-28	650 000 bons de souscription et débetures	1 950 000 \$ US	2	1	2.3
Northwest Plaza Commercial Trust	2013-08-26	1 424 932 unités	1 424 932 \$	5	15	2.3
Patient Home Monitoring Corp.	2013-08-15	15 774 069 unités	2 129 500 \$	15	19	2.3
Portola Resources Inc.	2013-08-16	5 500 000 actions et 500 000 bons de souscription	750 000 \$	1	12	2.3
Potentia Solar Inc.	2013-08-14 et 2013-08-19	5 547 735 actions ordinaires	6 518 589 \$	1	1	2.3
Quality Distribution, Inc.	2013-08-14	100 000 actions ordinaires	888 000 \$	1	0	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2013-07-29 au 2013-08-02	Certificats	8 087 650 \$	12	10	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2013-08-07 au 2013-08-09	Certificats	13 639 556 \$	17	16	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2013-08-12 au 2013-08-16	Certificats	11 669 412 \$	12	11	2.3
Ventripoint Diagnostics Ltd.	2013-08-21	300 unités	300 000 \$	1	7	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Walton VA Alexander's Run Investment Corporation	2013-08-15	100 973 actions ordinaires	949 730 \$	5	28	2.3 / 2.9
Wells Fargo & Company	2013-08-15	Billets	87 590 295 \$	1	4	2.3

## SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Aberdeen Canada – Emerging Markets Fund	2012-02-01 au 2012-12-31	768 645,58 parts	112 042 836 \$	10	3	2.3
Aberdeen Emerging Market Fund	2012-12-17	1 858,54 actions	130 427 \$	1	0	2.3
AlphaNorth Partners Fund Inc	2011-01-01 au 2011-12-31	926 585,24 actions	31 517 569 \$	13	166	2.3
AlphaNorth Partners Fund Inc	2012-01-01 au 2012-12-31	149 082,59 actions	3 560 225 \$	4	20	2.3
Altaris Long/Short	2012-01-05 au 2012-12-27	1 280 569,05 actions	59 142 867 \$	137	543	2.3 / 2.19 / 2.10
AXA LBO Fund V Core FCPR	2013-08-12	128 000 parts	17 546 240 \$	2	0	2.3
AXA LBO Fund V Supplementary FCPR	2013-08-12	32 000 parts	4 386 560 \$	2	0	2.3
Axiom Alternative Investment	2012-09-18	469 actions	846 066 \$	1	0	2.3
Black Diamond Relative Value Ltd.	2013-07-01	700 000 actions	73 647 000 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
C VIII Real Estate Opportunities Offshore Feeder Fund, L.P.	2013-07-22	Parts	5 168 500 \$	1	0	2.3
Catalyst Fund Limited Partnership II	2006-04-27 au 2007-07-30	528 700 parts	592 940 636 \$	6	40	2.3
Catalyst Fund Limited Partnership III	2009-09-30 au 2011-04-18	1 010 000 parts	1 024 100 325 \$	9	79	2.3
Clayton, Dubilier & Rice Fund IX, L.P.	2013-08-16	Parts	232 762 500 \$	1	0	2.3
Duncan Ross Equity Fund	2012-01-01 au 2012-12-31	5 624,91 parts	970 455 \$	1	7	2.3 / 2.5
Duncan Ross Pooled Trust	2012-03-01 au 2012-07-31	12 715,08 parts	4 628 496 \$	0	4	2.3
Fonds Barrage	2013-09-03	205,55 parts	23 713 \$	2	0	2.5
Fonds Bonifié Canadien d'Obligations Universelles SSGA	2012-01-01 au 2012-12-31	8 759 007,28 parts	103 504 404 \$	9	23	2.3
Fonds Commun d'Actions Canadiennes Plafonnées ISL	2012-01-20 au 2012-12-31	193 843 parts	16 505 589 \$	3	6	2.3
Fonds Commun d'actions Canadiennes Valeurs ISL	2012-01-03 au 2012-12-24	35 551 parts	2 961 354 \$	1	0	2.3
Fonds d'Actions Américaines Jov Prospérité	2012-01-01 au 2012-12-31	338 040,95 parts	2 560 486 \$	88	86	2.3
Fonds d'Actions Canadiennes Jov Prospérité	2012-01-01 au 2012-12-31	282 886,28 parts	3 352 487 \$	98	149	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Fonds d'Actions Internationales Jarislowsky	2012-01-01 au 2012-12-31	990 406,47 parts	20 375 344 \$	18	0	2.3 / 2.10 / 2.19
Fonds d'Actions Internationales Jov Prospérité	2012-01-01 au 2012-12-31	453 631,58 parts	4 144 798 \$	157	162	2.3
Fonds d'Actions Mondiales Newport	2013-07-29 au 2013-08-07	2 715 parts	200 000 \$	2	0	2.3
Fonds Indiciel SSGA MSCI EAFE	2012-01-01 au 2012-12-31	49 816 379,71 parts	391 634 849 \$	8	28	2.3
GAM Institutional Diversity Inc.	2013-07-31	Actions	3 000 000 \$	1	0	2.3
GE Asset Management Canada Fund – China Select Equity	2012-12-31	36 022,73 parts	317 545 \$	1	1	2.3
Georgian Partners Growth Fund II, LP	2013-07-31	26 091 498 parts	26 091 498 \$	4	14	2.3
Heptagon Yacktman US Equity Fund	2012-12-24	4 689 parts	530 229 \$	1	0	2.3
Inflection Strategic Opportunities Fund	2012-09-01, 2012-11-01	30 000 parts	298 090 \$	1	2	2.3
Invico Pure Yield Fund	2013-08-02 au 2013-08-07	236 236 parts	2 362 360 \$	1	62	2.3 / 2.9
Jov Prosperity Fixed Income Fund	2012-01-01 au 2012-12-31	828 809,68 parts	9 255 109 \$	183	188	2.3
Lionscrest TailPro - US Equity Fund	2012-07-31 au 2012-12-31	224 919,45 parts	2 109 669 \$	1	174	2.3
Lodge Hill Fund, Ltd.	2013-08-01	10 000 actions	10 338 000 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Longbow Capital Limited Partnership #20	2013-03-28	17 030 parts	17 030 000 \$	6	62	2.3
Manning & Napier Global Equity Pooled Fund	2013-08-22	11 745,36 parts	155 104 \$	1	0	2.3
Manning & Napier Global Equity Pooled Fund	2013-08-27	5 207,45 parts	68 049 \$	1	0	2.3
Neuberger Berman High Yield Bond Fund	2012-12-19, 2012-12-20	27 893 parts	524 486 \$	1	0	2.3
North Pole Multi-Strategy	2012-01-23 au 2012-12-27	17 018,35 actions	1 702 734 \$	7	22	2.3 / 2.19
Sagard 3 Millésime 1 FCPR Sagard 3C Millésime 1 FCPR	2013-07-23	2 000 000 actions	272 400 000 \$	1	0	2.3
SLI Short-Term Bond Pooled Fund	2012-06-27 au 2012-12-21	56 309 parts	5 632 622 \$	1	1	2.3
Trahan Hedged Opportunities Fund LP	2012-03-30 au 2012-12-01	11 192 parts	11 033 265 \$	6	0	2.3 / 2.10 / 2.19
West Face Long Term Opportunities Limited Partnership	2012-07-01	Parts	275 000 \$	1	0	2.3

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

#### 6.6.4 Refus

Aucune information.

#### 6.6.5 Divers

**Faircourt Gold Income Corp.**



Vu la demande présentée par Faircourt Gold Income Corp. (le « déposant ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 25 septembre 2013;

Vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (chapitre V-1.1) (la « Loi »);

Vu le *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (chapitre V-1.1, r.14) (le « Règlement 41-101 »);

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions* (chapitre V-1.1, r.3);

Vu le terme défini suivant :

« documents d'information continue » : collectivement,

- la notice annuelle du déposant datée du 31 mars 2013;
- les états financiers annuels, le rapport d'audit s'y rapportant, ainsi que le rapport de la direction sur le rendement du déposant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012;
- les états financiers intermédiaires ainsi que le rapport de la direction sur le rendement du déposant pour la période terminée le 30 juin 2013;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (chapitre A-33.2);

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire des obligations prévues à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2 de l'article 2.2 du Règlement 41-101 d'établir en français les documents d'information continue dont l'intégration par renvoi au prospectus provisoire est prévue à l'article 15.2 du Règlement 41-101 (la « dispense souhaitée »);

Vu les déclarations suivantes du déposant :

1. le déposant est une société de placement à capital variable constituée en vertu des lois de la province de l'Ontario aux termes de statuts constitutifs datés du 6 septembre 2007;
2. le déposant est un fonds d'investissement à capital fixe, comme défini à l'article 5 de la Loi;
3. le placement par prospectus des actions du déposant ne sera pas fait de façon continue;
4. les actions du déposant sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto;
5. le déposant est un émetteur assujéti en vertu de la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces du Canada;
6. Faircourt Asset Management Inc. est le gestionnaire de fonds d'investissement du déposant et est dûment inscrit auprès de l'Autorité à titre de gestionnaire de fonds d'investissement;
7. le siège social du gestionnaire de fonds d'investissement est situé au 141 Adelaide Street West, Suite 1402, Toronto (Ontario), Canada M5H 3L5;
8. les objectifs de placement du déposant sont d'offrir aux actionnaires (i) des distributions mensuelles et (ii) une occasion de profiter d'une plus-value du capital au moyen de placements dans un portefeuille composé principalement d'actions ordinaires de sociétés aurifères;

- 9 le déposant prévoit déposer le ou vers le 27 septembre 2013 un prospectus provisoire régi par le Règlement 41-101 dans chacune des provinces du Canada en vue de procéder à l'émission de droits de souscription pour des actions de catégorie A;
10. le déposant ne contrevient pas à la législation en valeurs mobilières d'une des provinces du Canada.

Vu les autres déclarations faites par le déposant.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense souhaitée à la condition que les documents d'information continue soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité au plus tard au moment du dépôt du prospectus définitif du déposant.

Fait à Montréal, le 26 septembre 2013.

Mathieu Simard  
Directeur des fonds d'investissement

Décision n°: 2013-FIIC-0243

**Fonds revenu mensuel FMOQ**  
**Fonds obligations canadiennes FMOQ**  
**Fonds actions internationales FMOQ**

Vu la demande présentée par la Société de gérance des Fonds FMOQ inc. (le « déposant »), agissant pour le compte du Fonds revenu mensuel FMOQ, du Fonds obligations canadiennes FMOQ et du Fonds actions internationales FMOQ (collectivement, les « Fonds visés »), auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 24 avril 2013;

Vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1);

Vu le *Règlement sur les valeurs mobilières* (R.R.Q., c. V-1.1, r. 50) (le « Règlement »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2);

Vu la demande visant à dispenser les fonds visés de l'application des exigences prévues au paragraphe 1° de l'article 268 du Règlement relativement au paiement des droits prévus sur la valeur globale des titres placés auprès du Fonds équilibré conservateur FMOQ au cours du dernier exercice (la « dispense souhaitée »);

Vu les déclarations suivantes du déposant :

1. le déposant est une société par actions constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (L.R.Q. c. S-31.1) du Québec;
2. le siège du déposant est situé au 3500 boulevard de Maisonneuve ouest, bureau 1900, Montréal, Québec, Canada, H3Z 3C1;
3. le déposant agit à titre de de gestionnaire de fonds d'investissement et de promoteur des fonds visés, du Fonds équilibré conservateur FMOQ et d'autres organismes de placement collectif (collectivement, les « Fonds FMOQ »);
4. le déposant est dûment inscrit auprès de l'Autorité à titre de gestionnaire de fonds d'investissement;

5. les fonds visés et le Fonds équilibré conservateur FMOQ sont des fiducies d'investissement à capital variable constituées aux termes d'une déclaration de fiducie modifiée et mise à jour le 4 août 2006;
6. les titres des fonds visés et du Fonds équilibré conservateur FMOQ sont placés sur une base continue au Québec au moyen d'un prospectus simplifié régi par le *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif* (c. V-1.1, r.38);
7. pour atteindre ses objectifs d'investissement, le Fonds équilibré conservateur FMOQ investit une partie de ses actifs dans les titres des fonds visés;
8. le déposant et les fonds visés ne contreviennent pas à la législation en valeurs mobilières du Québec.

Vu les autres déclarations faites par le déposant.

Vu les faits suivants :

1. l'article 271 du Règlement prévoit que lorsqu'un organisme de placement collectif investit tous ses actifs dans un ou plusieurs autres organismes de placement collectif du même groupe, les droits ne sont perçus que sur la valeur des titres placés du premier organisme de placement collectif;
2. les fonds visés ne peuvent bénéficier des dispositions prévues à l'article 271 du Règlement car le Fonds équilibré conservateur FMOQ n'investit qu'une partie de ses actifs dans les titres des fonds visés;
3. l'application des dispositions prévues au paragraphe 1° de l'article 268 du Règlement entraînerait un dédoublement des droits payables à l'Autorité en ce qui concerne les placements effectués par les fonds visés auprès du Fonds équilibré conservateur FMOQ.

Vu les décisions n° 2002-C-0121, n° 2002-C-0475, n° 2012-SMV-0021 et n° 2012-SMV-0064 qui dispensent certains Fonds FMOQ des exigences prévues au paragraphe 1° de l'article 268 du Règlement pour les titres qu'ils placent auprès d'autres Fonds FMOQ.

Vu la recommandation de la directrice principale des fonds d'investissement et de l'information continue au motif que d'accorder la dispense souhaitée ne serait pas contraire à l'intérêt public.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense souhaitée.

Fait à Montréal, le 26 septembre 2013.

Gilles Leclerc  
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2013-SMV-0051

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».